

INFORMATIONS À PROPOS DE LA MÉNINGITE

CE DOCUMENT EST À CONSERVER À LA MAISON durant toute la scolarité de votre enfant !

Connaître les symptômes de la méningite peut être important pour sauver une vie : violents maux de tête, fièvre, vomissements, raideur de la nuque, douleurs articulaires, envie de fuir la lumière (photophobie), apparition de taches rouges qui ne disparaissent pas à la pression (pétéchies), confusion ou somnolence voire coma.

IL EXISTE PLUSIEURS TYPES DE MÉNINGITE :

1. Les méningites virales : plusieurs virus différents peuvent causer une méningite. La maladie est généralement bénigne.
2. Les méningites bactériennes :
 - La méningite à H.influenzae (type b) : elle est surtout sévère chez les enfants avant 3 ans. Il existe un vaccin (Act.Hib) faisant partie du programme de vaccination de tous les bébés. Sinon, elle est généralement bénigne.
 - La méningite bactérienne à méningocoques : elle est grave et peut entraîner la mort ou avoir des graves séquelles chez les personnes atteintes. On distingue différents types A, B ou C. Il existe actuellement un vaccin pour le type C (Meningitec, Neisvac) qui fait partie du programme de vaccination de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il existe également un vaccin pour le type B mais qui ne fait pas partie du programme de vaccination de la F.W.B. et qui n'est pas remboursé.

CONCERNANT LA MÉNINGITE BACTÉRIENNE A MÉNINGOCOQUES, IL EXISTE UNE PROCÉDURE À APPLIQUER DANS LES ÉCOLES :

Il faut savoir que les bactéries responsables de la maladie vivent habituellement dans le fond de la gorge ou dans le nez. Elles se propagent suite à un contact étroit, direct et prolongé par les sécrétions de la gorge et/ou par les sécrétions du nez. Il peut y avoir entre 2 et 10 jours avant que les symptômes apparaissent.

Afin d'éviter la propagation de la maladie, lorsqu'un cas se déclare dans une classe, il est indispensable d'administrer à tous les enfants de celle-ci un traitement antibiotique préventif. Ce traitement a pour but d'éliminer les bactéries dans la gorge et le nez afin d'éviter la propagation de la maladie au sein de la classe.

Afin d'agir le plus rapidement possible, nous vous demandons votre accord pour prescrire et même administrer cet antibiotique à votre enfant si un cas venait à se déclarer dans sa classe. Sans votre accord, votre enfant ne pourra réintégrer l'école qu'avec la preuve de la prise du traitement antibiotique délivré par un autre médecin. Dans le cas contraire, il sera écarté de l'école durant 1 mois.